

## **Extrait du conseil municipal du 28 septembre 2019**

---

Absent : Yves LEMAHIEU, Jean-Luc BILLAUT (excusé donne pouvoir)

### **1- Tarif concessions cimetières**

Les tarifs n'ont pas été modifiés depuis le passage à l'euro.

Concession tombes :

30 ans : ancien tarif : 320,15 ; Proposition nouveau tarif : 330,00

50 ans : ancien tarif : 457,35 ; Proposition nouveau tarif : 460,00

Columbarium :

50 ans : ancien tarif : 762,25 ; Proposition nouveau tarif : 765,00

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

### **2- Formation informatique :**

Le nombre d'heures nécessaires pour la formation informatique (sessions ouvertes à tous, formation B2i à l'école) par un intervenant extérieur est : 174 h. Voté à l'unanimité.

Le prix d'engagement pour une session est de:

Pour une session de 5 x 2h : commune : 30 euro ; hors commune : 40 euro

Pour une session de 4 x 2h : commune : 24 euro; hors commune : 32 euro

Pour une session de 3 x 2h : commune : 18 euro ; hors commune : 24 euro

Pour une session de 2 x 2h : commune : 12 euro; hors commune : 16 euro

Adopté à l'unanimité

### **3- Adhésion à l'association « Ville Internet »**

La commune souhaite prendre l'adhésion à l'association « Ville Internet » pour un coût de 0,04 par habitant

Adopté à l'unanimité